

Édouard Philippe plaide en faveur du télétravail durant les arrêts maladie



Le recours au télétravail permettrait selon le Premier ministre d'éviter une reprise trop brutale et favoriser ainsi un retour progressif à l'emploi.

Avec Atlantico.fr

Alors que le taux d'absentéisme a bondi de 33% depuis 2007 dans les collectivités territoriales, Édouard Philippe a peut-être trouvé la parade adéquate. Selon [RTL](#), le premier ministre a diligenté une mission sur l'usage du télétravail en entreprise "pour minimiser les arrêts de travail de plus de six mois, trop coûteux pour l'assurance maladie". Si ces derniers ne représentent que 7% des arrêts de travail, ils constituent en revanche 44% du coût des arrêts pour l'assurance maladie.

Une "piste intéressante"

"C'est une question délicate", a reconnu le pensionnaire de Matignon. "Favoriser le télétravail oui, (mais) ne pas mélanger l'arrêt de travail et le travail. Ce n'est jamais sain et je ne me lancerai pas là-dedans", a-t-il précisé. En revanche, le chef du gouvernement voit en l'usage du télétravail une "piste intéressante" pour un retour progressif à l'emploi. Une méthode qui permettrait selon lui de "ne pas se placer dans une situation binaire : on ne travaille pas, on n'a pas le droit, et ensuite on doit travailler complètement".

Selon une étude de Sofaxis, les fonctionnaires territoriaux sont absents en moyenne 39 jours par an, contre 17 dans le secteur privé. Sur 100 employés de collectivités locales, 9,2 ont été absents tout au long de l'année. Des absences cumulées qui coûtent cher à l'État, qui doit déboursier via l'assurance maladie plus de 2 000 euros par agent employé en moyenne, en comptant les indemnités journalières et les frais médicaux en cas d'accident de travail.